

# EN VERTU DU C.M. DU QUÉBEC ARTICLE 956

## Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE : -

Le programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011 et 2012 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil sera déposé lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu, le 21 décembre 2010, à compter de 18 heures, à l'hôtel de ville située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil.

Cette séance portera uniquement sur le programme triennal des dépenses en immobilisations.

**DONNÉ à Saint-André-d'Argenteuil, ce 8e jour de décembre deux mille neuf.**

---

*Linne Roquebrune g.m.a., directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

**Dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations 2010-2011-  
2012 de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil**

*Je, soussignée, Linne Roquebrune, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, certifie sous mon serment d'office avoir fait publié, par l'entremise de madame Johanne Proulx, l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 8e jour du mois de décembre deux mille neuf entre 9 heures et 17 heures.*

***En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour du mois de décembre 2009.***

---

*Linne Roquebrune g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière*

---